



3^{ème} SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT

Dimanche 7 juillet 2019



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Les articles non mentionnés dans ce règlement sont conformes au règlement standard des courses de côte et des slaloms.

L'association Sportive Automobile 59 organisateur Administratif et Technique organise le **Dimanche 7 juillet 2019**, un slalom automobile régional dénommé **3^{ème} Slalom Régional de d'Hautmont**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des slaloms 2019 et les Championnats de la Ligue du sport automobile des Hauts de France, ainsi que les challenge de l'ASA 59 Hautmont .

Le présent règlement a été approuvé par la ligue du sport automobile des hauts de France sous le **numéro N°1519 le 01/04/19** et à la F.F.S.A sous le permis d'organisation **N°259 le 01/04/19**

Organisateur technique

Nom : ASA 59

Adresse : Rue des Cligneux 59330 Hautmont

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1 P : ORGANISATION DE LA COURSE.

1.1.p : Officiels

Collège des commissaires sportifs :

Président du collège	J.F. Rousselle	licence n° 2589
Membres du collège	Annick Narguet	licence n° 1585
	Daniel Vernalde	licence n° 3111

Direction de course :

Directeur de course	Alexis SERIS	licence n° 16688
Directeur de course adjoint	Claude Roj	licence n° 142485
Directeurs de course stagiaires	Lynda SERIS	licence n° 29015
	Mathieu Bauduin	licence n° 212904

Collège des Commissaires techniques

Responsable	André Fontaine	licence n° 27562
Membres	Jean Michel Desse	licence n° 5538
	Régis Thilmany,	licence n° 110645
	Michel Lebeau	licence n° 8842
	Jean Claude Pouleur	licence n° 140581

Relations concurrents	Joel Tassier	licence n° 143975
-----------------------	--------------	-------------------

Chronométrage	Patrice Proisy , Frédéric Urlicie	licence n° 111444 licence n° 228788
---------------	--------------------------------------	--

Classement informatique	Jean Philippe Bacq,	licence n° 5147
-------------------------	---------------------	-----------------

Médecin de l'épreuve	Dr Laurent Mercier
----------------------	--------------------

Affichage officiel	Capitainerie ; boulevard de l'écluse à Hautmont
--------------------	---



1.2.p : Horaires :

Clôture des engagements Le Mardi 2 juillet 2019 (**voir article 3.1.p**)

Publication de la liste des engagés Le Mercredi 3 juillet 2019

Vérifications administratives et techniques

Samedi 6 juillet 2019 de 17H30 à 19H30 Boulevard de l'Ecluse

Dimanche 7 juillet 2019 7h30 à 9h30 selon les groupes (**voir art. 1.3.p**) Boulevard de l'Ecluse

Pour les licences à la journée, certificat médical d'aptitude à la pratique du sport automobile renseigné par votre médecin à fournir, en cas d'oubli et exceptionnellement, possibilité de visite médicale sur place à la maison éclusière de 7h30 à 8h30, par le médecin de l'épreuve.

1ère réunion du collège des commissaires le Dimanche 7 juillet 2019 à 9h00 maison éclusière, avenue Marcel Aymé

Début de l'essai (chronométré) obligatoire le Dimanche 7 juillet 2019 à 8h30

Affichage de la liste des concurrents admis à la course le Dimanche 7 juillet 2019 à 10h30 à la capitainerie du port Boulevard de l'Ecluse.

Course :

- 1^{ère} manche le Dimanche 7 juillet 2019 de 10h30 à 11h30 heures
- 2^{ème} manche le Dimanche 7 juillet 2019 de 12h00 à 13h00 heures
- 3^{ème} manche le Dimanche 7 juillet 2019 de 13h30 à 14h30 heures
- 3^{ème} manche le Dimanche 7 juillet 2019 de 15h00 à 16h00 heures

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Course (en quatre manches)

Affichage des résultats provisoires Le Dimanche 7 juillet 2019, 15' après la fin de la course à la capitainerie du port Boulevard de l'Ecluse.

Remise des prix au terme du délai de réclamation. Sous le chapiteau Boulevard de l'Ecluse

1.3.p : Vérifications :

Les vérifications auront lieu samedi 6 juillet de 17 h 30 à 19 h 30 et dimanche 7 juillet de 7 h 30 à 9 h 30 (se présenter 15' avant le début de la tranche horaire aux vérifications administratives)

- Avant 8h30 pour les voitures des groupes LOISIRS, N et FN, A et FA
- Avant 9h00 pour les voitures des groupes F, GT et véhicules historiques et Fol car
- Avant 9h30 pour les voitures des groupes D/E, CNF, CN et CM

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage de l'avenue, avenue Leclercq 59330 Hautmont. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé à 60 euros TTC.

Les concurrents sont tenus de présenter aux vérifications, la fiche d'homologation, le passeport technique (le certificat d'immatriculation et le CT à jour pour les groupes loisirs)

Aucune vérification ne pourra avoir lieu après 9h30. Sauf celles proposées par le directeur de course ou ordonnées par le collège

1.5.p : Dispositions particulières :

Le SLALOM REGIONAL D'HAUTMONT s'est engagé à respecter le règlement type de la ligue du sport automobile des Hauts de France, notamment en ce qui concerne les horaires, le montant des droits d'engagement et la remise des prix.

L'organisateur s'engage à faire parvenir les résultats dès le lendemain de l'épreuve. Dans le cas où les dispositions prévues ne sont pas respectées, le bureau du comité pourra annuler les points attribués pour cette épreuve. Les concurrents en seront informés par affichage sur une épreuve suivante.

D'autre part, les classements seront disponibles sur Internet : www.sportautonord.com après chaque épreuve et ils seront affichés au tableau d'affichage des épreuves suivantes.

ARTICLE 3 P. : CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des slaloms

3.1.p : Engagements :

- Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à : ASA 59 Rue des Cligneux 59330 Hautmont. Email : descamps.yoann0@gmail.com
- La liste des engagés sera close dès que le nombre maximum des engagés prévu à l'article 4.1.p aura été atteint, et au plus tard le Mardi 2 juillet 2019 à minuit.



- Les droits d'engagement sont fixés à **84 euros** pour les engagements parvenus avant le samedi 29 juin 2019 et **94 euros** après cette date avec les droits joints, ces droits étant doublés pour les concurrents n'acceptant pas la publicité obligatoire et facultative de l'organisateur
- Les concurrents déclarant forfait avant le début des vérifications seront intégralement remboursés. Les concurrents voulant contacter l'organisateur **pendant** la durée de l'épreuve peuvent appeler le **06.13.84.05.55**. **Tout concurrent ayant pris le départ d'un manche d'essais ne pourra prétendre à un quelconque remboursement.**
- Si 4 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés est inférieur à 40, l'organisateur se réserve le droit d'annuler celle-ci. Les engagés seront prévenus de cette décision.

ARTICLE 4 P : VOITURES ET EQUIPEMENTS :

Conforme au règlement standard des slaloms

4.1.p : Voitures admises.

Le nombre maximum de concurrents admis est fixé à 120 dont 40 seront réservés au Groupe Loisir et fol car. Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes. Les groupes admis figurent à l'article 4 du règlement standard.

Les pilotes du groupe Loisir s'engagent à présenter une voiture d'origine équipée de pneumatiques homologués portant l'inscription D.O.T. ou E.

ARTICLE 5 P : PUBLICITES

Conforme au règlement standard des slaloms

Les publicités obligatoires et optionnelles seront précisées par un communiqué de l'organisateur qui sera remis lors des vérifications.

ARTICLE 6 P : SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des slaloms

6.1.p : Parcours.

Le plan du SLALOM D'HAUTMONT est en annexe. Il sera long d'environ 1700 mètres. La course se déroulera avec au moins 1 manche d'essai chronométrée et 4 manches en course. Chaque voiture partira pour la course, dans l'ordre inverse des numéros. Les départs seront donnés par des feux. Le chronométrage se fera par des cellules au 1/100° de seconde.

6.5.p : Parc concurrent :

Le parc concurrent situé boulevard de l'écluse et face au Lycée Placide Courtoy d'Hautmont, accessible dès le début des vérifications.

6.6.p : Parc fermé final.

Le parc fermé sera le parc concurrent, les voitures devront y rester jusqu'à la fin du délai de réclamation. Les pilotes dont les voitures sont absentes du parc seront obligatoirement exclus

6.7.p : Tableaux d'affichage :

Le tableau d'affichage sera placé pendant toute la durée de la course à la capitainerie Boulevard de l'écluse.

ARTICLE 7 P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE.

Conforme au règlement standard des slaloms

7.1 p Essais :

L'épreuve se déroulera avec **1** essai chronométré obligatoire.

7.2.p : Briefing :

Il n'y aura pas de briefing.

7.3.p : Course :

Il y aura 4 manches qui se dérouleront successivement à partir de 10h30

. Les pilotes se présenteront dans l'ordre décroissant de leurs numéros. S'ils ne se présentent pas dans cet ordre, ils pourront être pénalisés de 5 secondes qui seront ajoutées au temps réalisé pour la manche considérée. La participation est obligatoire pour les 4 manches, sauf en cas de casse mécanique ou accident constaté par un commissaire technique. **Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour rentrer dans le parc concurrent.**

ARTICLE 8 P : PENALITES

Conforme au règlement standard des slaloms

Passage dans un ordre différent que celui prévu 5 secondes ajoutées à la manche
Quille renversée ou déplacée 3 secondes dans la manche
Quille d'arrivée renversée, déplacée ou dépassée 10 secondes dans la manche
Porte manquée, erreur de parcours , manche non prise en compte
Non-participation à au moins une manche d'essais Décision du collège des commissaires

ARTICLE 9 P : CLASSEMENTS

Le classement sera réalisé en tenant compte du meilleur temps réalisé des 4 manches de course confondues. En cas d'ex-æquo, ce sera le meilleur deuxième temps, puis le 3^{ème} et éventuellement le 4^{ème}, puis les résultats de la manche d'essais.

Les classements provisoires seront affichés au tableau d'affichage, 15 minutes après la fin de la dernière manche de la course. Ils seront définitifs, au plus tôt, 30 minutes après l'affichage provisoire.

Il y aura un classement général, un classement par groupes, un classement par classe dans les groupes, un classement féminin, un classement pour les voitures du groupe loisir et un classement pour les véhicules historiques.

Une attribution des points aura lieu conformément au règlement de la coupe de France des slaloms et au règlement du championnat de la ligue des Hauts de France.

ARTICLE 10 P : PRIX

10.3 : Coupes :

De nombreuses coupes seront distribuées. (Voir article 10.5)

10.4 : Podium

Un podium (facultatif) sera prévu après l'arrivée, avec la présentation des 3 premiers du classement général et les vainqueurs de chaque classe.

10.5P. REMISE DES COUPES

Le dimanche **7 juillet 2019** à 19h00 heures, lieu **sous chapiteau au Port de plaisance, boulevard de l'écluse 59330 HAUTMONT.**

10.6 : Tirage au sort :

A la fin de la remise des coupes un tirage au sort aura lieu pour lequel le remboursement d'un engagement sera remporté. **Il sera uniquement attribué au concurrent classé et présent à la remise des coupes.**

3^{EME} SLALOM DE LA VILLE D'HAUTMONT

